



ZONE: A-702

CLASSES D'USAGES PERMISSES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION			•			
	H-1 : Unifamiliale						
	H-2 : Bifamiliale et Trifamiliale						
	H-3 : Multifamiliale A (4 à 8 logements)						
	H-4 : Multifamiliale B (9 logements et plus)						
	H-5 : Maisons mobiles						
	H-6 : Habitation collective						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité						
	C-2 : Commerce de détail local						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	C-3 : Services professionnels et spécialisés						
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration						
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activités récréotouristiques						
	C-6 : Commerce et services à potentiel de nuisances						
	C-7 : Débits d'essence						
	C-8 : Commerce artériel						
	C-9 : Commerce de gros						
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie de prestige						
NORMES SPÉCIFIQUES	I-2 : Industrie légère						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Industrie extractive						
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
	P-1 : Communautaire, parc, terrain de jeux et espace naturel						
	P-2 : Communautaire, institutionnel et administratif						
	P-3 : Infrastructures et équipements						
	A : AGRICULTURE						
	A-1 : Culture	•					
	A-2 : Elevage		•				
NORMES	A-3 : Elevage en réclusion						
	N : AIRE NATURELLE						
	N-1 : Conservation						
	N-2 : Récréation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)					
	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	•	•	•			
	Jumelée						
	Contiguë						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Largeur minimale (m) (pour 1 étage)			9			
	Largeur minimale (m) (pour 2 étages et plus)			7.3			
	Superficie minimale d'implantation au sol (m²)			80			
	Superficie minimale de plancher (m²)			90			
	Hauteur en étage(s) minimale			1			
	Hauteur en étage(s) maximale			2			
	Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale			11.5			
	RAPPORTS						
	Rapport planchers/terrain maximal (R.P.T)			0.2			
MARGES	Coefficient d'emprise au sol maximal (C.E.S)			0.1			
	Avant minimale (m)	15.24	15.24	15.24			
	Latérale minimale (m)	4.57	4.57	4.57			
	Latérales totales minimales (m)	9.14	9.14	9.14			
	Arrière minimale (m)	9	9	9			
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	48.7	48.7				
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie minimale (m²)	2 787	2 787				
DIVERS	PIIA						
	PAE						
	Projet intégré						
	Notes particulières	(2)	(2)	(3)(4)(5)(6)			
	NOTES						Amendements
	(1) 8137						No. Rég.
	(2) Section 3 du Chapitre 14 du Règlement de zonage sur les dispositions particulières applicables aux enseignes installées en bordure de l'autoroute 20						Date
	(3) Usage Habitation unifamiliale (H-1) autorisé conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAO.						JRB 300.1 19/12/2011
	(4) Usage Habitation unifamiliale (H-1) autorisé bénéficiant d'un privilège ou d'un droit acquis reconnu par la LPTAA (L.R.O., chapitre P-41.1)						JRB 300.3 19/06/2014
	(5) Section 6 du Chapitre 14 du Règlement de zonage sur les dispositions particulières applicables aux aires d'isophones						JRB 300.21 23/05/2019
	(6) Section 7 du Chapitre 14 du Règlement de zonage sur les dispositions particulières applicables à l'entreposage et le stationnement dans certaines zones						